

LE MODÈLE-TYPE DE SIGNALEMENT POUR LES SÉVICES À MINEURS

Un modèle de signalement a été élaboré en 2004, en concertation entre le ministère de la Justice, le ministère de la Santé, le ministère délégué à la Famille et les associations de protection de l'enfance. Le signalement doit être adressé directement par le médecin au procureur de la République ou au substitut du procureur. Il n'a pas à être accompagné d'un certificat, ni à fixer une ITT. Si, dans l'urgence, le signalement est effectué par téléphone ou télécopie, il sera confirmé par ce document écrit, daté et signé. Le médecin s'assurera de sa réception et en conservera un double. **Pour le retrouver en ligne : www.conseil-national.medecin.fr - Rubrique : médecin**

SIGNALEMENT

(veuillez écrire en lettres d'imprimerie)

Cachet du médecin :

Je certifie avoir examiné ce jour (en toutes lettres) :

Date (jour de la semaine et chiffre du mois) : ____ / ____ / année : _____, à _____ heure(s).

L'enfant : Nom : _____ / prénom : _____

• Date de naissance (en toutes lettres) : _____

• Sexe : _____

• Adresse : _____

• Nationalité : _____

Accompagné de (noter s'il s'agit d'une personne majeure ou mineure, indiquer si possible les coordonnées de la personne et les liens de parenté éventuels avec l'enfant) :

La personne accompagnatrice nous a dit que :

« _____

_____ »

L'enfant nous a dit que :

« _____

_____ »

Examen clinique fait en présence de la personne accompagnatrice :

Oui

Non

(rayer la mention inutile)

Description du comportement de l'enfant pendant la consultation :

Description des lésions s'il y a lieu

(noter le siège et les caractéristiques sans en préjuger l'origine)

Compte tenu de ce qui précède et conformément à la loi, je vous adresse ce signalement.

Signalement adressé au procureur de la République

Fait à _____

Le ____ / ____ / _____

Signature du médecin
ayant examiné l'enfant :